

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAC 186** Subventions (240.000 euros) convention et avenants à conventions avec dix structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention en date du 8 janvier 2018 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la marionnette à Paris ;

Vu la convention en date du 8 janvier 2018 relative au soutien financier de l'APACS / Théâtre 13 ;

Vu la convention en date du 8 janvier 2018 relative au soutien financier de l'association Théâtre Paris Villette ;

Vu la convention en date du 1er février 2018 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la Ville ;

Vu la convention en date du 8 janvier 2018 relative au soutien financier de la Maison de la Poésie ;

Vu la convention en date du 17 janvier 2018 relative au soutien financier de la Maison du Geste et de l'Image ;

Vu la convention en date du 8 janvier 2018 relative au soutien financier de l'association Atelier de Paris Carolyn Carlson ;

Vu la convention en date du 8 janvier 2018 relative au soutien financier de l'association Maison ouverte/ Théâtre Dunois ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à dix structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 17 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au Théâtre de la marionnette à Paris, 73 Rue Mouffetard (5e), au titre de l'Art pour Grandir. 53761 2018-07498

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'APACS qui gère le théâtre 13, 103A boulevard Auguste Blanqui (13e), au titre de l'Art pour Grandir. 20185 2018-08026

Article 3 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée au théâtre Paris-Villette, 211 avenue Jean Jaurès (19e), au titre de l'Art pour Grandir. 164841 2018-07993

Article 4 : Une subvention d'un montant de 185.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Ville, 16 quai de Gesvres (4e), au titre de l'Art pour Grandir et des Temps d'Activités Périscolaires. 52341 2018-07826 ; 2018-08343

Article 5 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Maison de la Poésie, 161 rue Saint-Martin (3e), au titre de l'Art pour Grandir. 21191 2018- 06486

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la Maison du Geste et de l'Image 42 rue Saint-Denis (1er), au titre de l'Art pour Grandir. 19415 2018-06847

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale (ANRAT), 8 Rue du Faubourg Saint-Jacques (14e), au titre de l'Art pour Grandir. 19200 2018-07730

Article 8 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Atelier de Paris-Carolyn Carlson 1 route du Champ de Manœuvre (12e), au titre de l'Art pour Grandir. 20428 2018-07919

Article 9 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée aux Talens Lyriques 49, rue de Maubeuge (9e), au titre de l'Art pour Grandir. 20119 2018-07920

Article 10 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la Maison Ouverte qui gère le Théâtre Dunois, 7 rue Louise Weiss (13e), au titre de l'Art pour Grandir. 20808 2018-07737

Article 11 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention et les avenants aux conventions relatifs à l'attribution de subventions, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 12 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 240.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubriques 3112 et 316.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**